

COMMUNIQUÉ

Accord Handicap 2019-2022

Traduire les engagements en actions concrètes.

FO a signé l'accord 2019-2022 pour l'égalité des droits et des chances et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap à EDF SA. Politique de l'emploi et égalité des chances en sont la pierre angulaire.

RQTH : un préalable à ne pas négliger.

La demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une démarche volontaire, non obligatoire. Elle permet de bénéficier d'aides spécifiques et des dispositifs de l'accord. Dispositifs étendus à la famille. D'où l'importance de faire la démarche initiale ou de renouvellement, pour soi ou son enfant.

La démarche de renouvellement est d'autant plus importante, que l'état de santé ou les textes de loi peuvent évoluer et qu'il est difficile de revenir en arrière administrativement.

**Travailler à l'égalité
pour ceux qui vivent
avec une différence**

80 % des handicaps sont invisibles

Pour le salarié, les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi peuvent s'avérer être compliquées avec un handicap invisible.

Ses collègues ne perçoivent pas son handicap. Ils ne peuvent pas prendre conscience des difficultés qu'il rencontre au travail et cela peut aller à l'encontre de l'insertion de ces salariés.

C'est pourquoi FO a souhaité la prise en compte du handicap invisible dans l'accord afin de pallier à ces situations et permettre la mise en œuvre de mesures facilitant l'insertion de ces salariés.

**Briser les plafonds de verre**

L'accès aux responsabilités professionnelles se heurte à un mal mystérieux pour les travailleurs handicapés. Ceci vient impacter les parcours professionnels de ces salariés et donc leur rémunération. FO attend des différentes directions d'EDF des mesures concrètes et visibles. Ceci est possible tout autant que des actions locales soient mises en œuvre. Nos représentants s'attacheront à rappeler aux unités les engagements pris dans l'accord EDF SA.

L'intégration et l'amélioration des conditions de travail des agents en situation de handicap ne peuvent se faire que par l'implication de tous les acteurs de l'entreprise. FO veillera à ce que les engagements pris par EDF soient respectés et que la question du handicap ne soit pas uniquement un objet de communication.